



Succession avec usufruit reporté

Par **dédé60**, le **24/11/2010** à **10:39**

Bonjour,
ma belle mère qui était usufruitière d'une maison construite avec mon père lors d'un remariage, a dans son testament reporté cet usufruit sur son ami vivant depuis avec elle, et déshérité la famille de son beau fils
quels sont les droits du beau fils?

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **13:28**

l'usufruit ne se donne pas. Donc elle ne peut que donner l'usufruit que pour la partie qu'elle a en pleine propriété.
Par contre, les enfants de son mari défunt n'étant pas ses héritiers, elle ne peut les déshériter

Par **dédé60**, le **24/11/2010** à **13:36**

merci pour la réponse ,mais doit il obligatoirement habiter la maison?en ayant l'usufruit de la part de la belle mère c'est a dire 5/8) de part
car il en serez parti depuis avril, donc l'usufruit est il toujours valable?la maison étant fermée.
MERCI ENCORE DE PRENDRE MA QUESTION EN CONSIDERATION

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **13:37**

Tant que les co-indivisaires ne le virent pas, oui, il peut occuper la maison.
Les co-indivisaires en pleine propriété peuvent exiger une indemnité d'occupation

Par **dédé60**, le **24/11/2010** à **14:03**

combien de temps as t il pour se décider a rester dans la maison ?A t il un délai de reflexion et pendant combien de temps ?a t il le droit de nous faire trainer la réponse afin que la succession se régle , vu qu'il 'a quitté la maison en avril?
pour ne pas payer de location